

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 OCTOBRE 2013

Avis sur le projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Vilaine

Un avis favorable est donné sur le projet de révision du SAGE Vilaine, avec notamment pour orientations fixées pour le bassin versant du Meu (dont fait partie la commune) la mise en compatibilité des PLU avec le SDAGE (zones humides, cours d'eau, éléments bocagers), la prise en compte du SDAGE dans les futurs projets d'aménagement.

Cessions délaissé voirie et chemin d'exploitation

Après avis favorable du commissaire enquêteur sur les enquêtes menées en septembre, la placette de retournement rue du Bas Houët, déclassée du domaine public dans le domaine privé communal, sera vendue à la SCI CMP (809 m²) à 25 € le m², et le chemin d'exploitation n° 231 sera cédé à Nexity Foncier Conseil pour réaliser un programme de constructions de la ZAC Parc de l'Orme (860 m²) pour 1 800 €.

Instauration d'un sursis à statuer en urbanisme compte tenu de l'élaboration du PLU

Un sursis à statuer pourra être émis sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre l'exécution du futur plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Finances communales

- Budget commune 2013 : les dépenses et recettes de fonctionnement sont augmentées de 48 000 € et des virements sont effectués entre comptes d'investissement sans augmentation de crédits.
- La subvention annuelle de fonctionnement 2013 pour Crayon d'Art est fixée à 433,50 €.
- La garantie de la commune est apportée à l'association de gestion de l'école St Melaine, à hauteur de 60 % de l'emprunt de 280 000 € qu'elle contracte pour effectuer des travaux à l'école.
- L'indemnité de conseil attribuée au Trésorier de Montfort Collectivités, sera versée dans les conditions précédentes au nouveau receveur municipal en poste au 1er mars 2013.
- Les indemnités "gardiennage de l'église" et de "l'affichage municipal" sont reconduites pour 2013.
- Une facturation forfaitaire supplémentaire, ajoutée au prix journée, sera appliquée à une famille pour la présence d'une auxiliaire de vie auprès de son enfant à l'ALSH en août dernier.

Assainissement collectif – Tarif 2014

Le tarif de la part "investissement" de la redevance assainissement est maintenu pour l'année 2014, soit pour les clients domestiques : prime fixe de 10 € HT et 1 € HT par m³ consommé ; la partie fonctionnement étant fixée par le fermier (Saur).

Vente de bois sur pied

L'ONF proposant une coupe d'éclaircie dans les plantations communales au Pré Biniau, la vente de lots de bois sur pied lui est confiée.

ALSH - Restauration

Le restaurant scolaire de Pleumeleuc confectionnera les repas pour la commune de Bédée durant une semaine d'ALSH fin octobre pendant le déménagement de leur restaurant scolaire, pour un coût de 2,60 € le repas.